

BREF *Thématique*

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France

LES DISPOSITIFS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT EN ILE-DE-FRANCE

(Bilan d'activité 2011 et analyse évaluative)

LES PRINCIPAUX RESULTATS ET COMMENTAIRES

- Entre 2005 et 2011, entre 600 et 800 structures ont été accompagnées, chaque année, par l'ensemble des DLA franciliens. Par accompagnées, on entend les structures diagnostiquées et/ou bénéficiaires d'ingénieries.
- Environ 15.000 emplois ont été recensés au sein des structures accompagnées.
- Les structures bénéficiaires d'ingénieries sont très majoritairement des associations. Elles relèvent principalement de quatre secteurs :
 - la culture,
 - l'insertion-emploi,
 - la famille-enfance-jeunesse,
 - les services aux personnes (SAP).
- 386 actions d'ingénierie ont été réalisées en Ile-de-France en 2011. 28 % de ces ingénieries sont délivrées collectivement à des structures. Cette part a beaucoup augmenté depuis 2005.
- L'appui au projet et à la stratégie de consolidation constitue le premier thème d'intervention en nombre d'ingénieries, devant les aspects économiques et financiers et l'aide à l'organisation interne et aux ressources humaines des structures.
- L'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations et le Fonds Social Européen (FSE) sont les principaux financeurs des DLA.
- Le coût moyen des ingénieries est de 2.900 €. Il a diminué de 11 % depuis 2005.
- S'inscrivant dans un ensemble d'actions en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), le DLA constitue un dispositif créateur d'emplois mais dont l'impact propre est complexe à mesurer.

Créés en 2002, les Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) sont des dispositifs d'appui et de conseil aux structures d'utilité sociale dont la finalité est de développer et consolider leurs emplois et leurs activités.

Depuis leur initiation en région en 2003 et le premier bilan d'activité 2005, l'activité des huit dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) a profondément changé, du fait de leur enracinement progressif dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Les DLA sont portés par l'Etat et par la Caisse des Dépôts et Consignations, avec le soutien du Fonds Social Européen et de collectivités territoriales. Leur coordination et leur animation sont confiées à un Centre Régional de Ressources et d'Animation (C2RA). Depuis 2008, le C2RA est porté en Ile-de-France par l'association l'Atelier.

La récente étude d'impact menée par l'Avise et la perspective du nouveau conventionnement des DLA pour la période 2014-2016 posent la problématique de l'évaluation de ce dispositif au regard de son double objectif : l'emploi et l'accompagnement des structures.



DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

I. L'évolution des Dispositifs Locaux d'Accompagnement franciliens

Le DLA est un opérateur qui a été créé conjointement par l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations. Son rôle est d'établir un diagnostic partagé d'une structure d'utilité sociale et de ses activités, puis de proposer un plan de consolidation qui peut prendre appui sur des accompagnements de type individuel ou collectif. En Ile-de-France, le choix initial d'un DLA par département est la règle depuis la mise en place du dispositif.

Le C2RA a quant à lui « une fonction de ressource régionale, d'animation, de mise en réseau et de qualification des DLA ». Il a pour missions : l'animation du réseau régional des DLA, la professionnalisation des DLA et des acteurs de l'accompagnement, le suivi du dispositif et l'appui au pilotage régional.

Le DLA mobilise des ressources propres (expertise, capacité à mettre en œuvre des prestations de conseil) ou celles de partenaires divers (réseaux financiers et associatifs, institutions).

Pour bénéficier des accompagnements d'un DLA, la structure doit être employeuse et son activité doit être principalement basée sur le département. Elle adhère au DLA sur la base du volontariat et bénéficie de prestations entièrement gratuites financées par des fonds publics. Les étapes de l'intervention proposée par les DLA sont les suivantes :

- un accueil et une orientation des structures : un responsable du DLA présente à la structure le rôle du DLA. Lors de cette réunion d'information, il discute avec elle de l'intérêt d'une intervention éventuelle du DLA. Il peut aussi l'orienter vers d'autres acteurs territoriaux;

- un diagnostic global et partagé de leur situation : le correspondant du DLA étudie le dossier de la structure afin de définir ses besoins d'accompagnement. Il établit des pistes de travail susceptibles d'améliorer la situation de la structure et de résoudre ses difficultés dans divers domaines possibles : organisation interne, ressources humaines, stratégie économique, situation financière.

- un plan d'ingénieries : il suit le diagnostic. Il se compose de prestations individuelles ou collectives dans des domaines professionnels variés. Le DLA finance un prestataire spécialisé qu'il choisit selon les besoins des structures.

- un suivi : par lequel le responsable du DLA suit et évalue l'intervention du prestataire. En cas de besoin, il peut réaliser un nouveau diagnostic, dit de post-accompagnement, et faire appel à des ingénieries complémentaires pour cette même structure ou la réorienter vers d'autres organismes et partenaires compétents.

Par structures accompagnées, on entend ainsi les structures qui ont bénéficié d'un diagnostic et/ou d'une ingénierie. Le plus souvent, en Ile-de-France, une même structure reçoit un diagnostic et bénéficie ensuite d'une ingénierie par un prestataire externe. Le temps du diagnostic peut aussi permettre d'identifier des accompagnements réalisés en interne par la structure avec l'aide de réseaux et de partenaires.

Entre 2005 et 2011, on est passé d'une logique d'accueil à celle d'expertise. Les DLA ont acquis une meilleure connaissance du tissu local de l'ESS. Ils ont moins vocation à accompagner des structures avec qui ils n'étaient pas en contact auparavant, ce qui peut expliquer la baisse du nombre de structures accueillies (cf. graphique infra). Il se peut également qu'il y ait eu une sous-estimation statistique du nombre de structures accueillies, faute d'objectif obligatoire.

Le nombre de structures bénéficiaires d'ingénieries a augmenté. Après une forte hausse initiale, le nombre de structures diagnostiquées a, quant à lui, diminué depuis 2006. Au final, le nombre de structures accompagnées oscille entre 600 et 800 tout au long de la période.

Activité des DLA franciliens (2005-2011/comparaison avec le niveau national)

	IDF 2005	IDF 2011	National 2011
Accueillies	757	355	3.333
Diagnostiquées	307	476	4.671
Bénéficiaires d'ingénieries	482	524	4.653
Accompagnées (diagnostiquées et/ou bénéficiaires d'ingénieries)	607	694	6.395

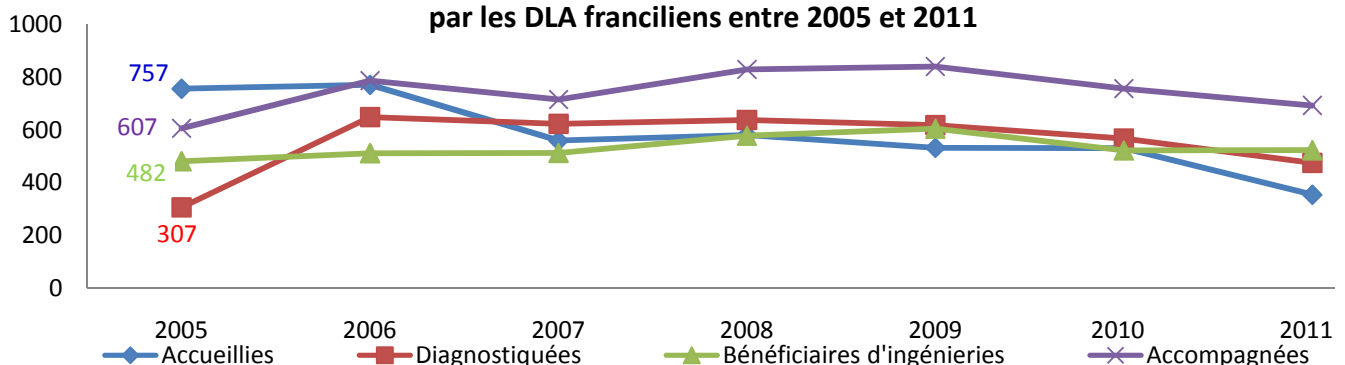
Source: Enée / Direccte

Note de lecture : l'activité des DLA franciliens a changé depuis 2005, avec moins d'accueils et plus d'accompagnements. Ils représentent environ 10% de l'ensemble de l'activité nationale en 2011.

La très grande majorité des DLA d'Ile-de-France accompagne entre 70 et 100 structures par an, à l'exception notable du DLA de Paris qui a l'activité la plus soutenue. A titre de comparaison, en 2011, les 105 DLA actifs en France ont en moyenne accompagné 61 structures.

Source : Enée / Direccte

Les structures accueillies et accompagnées par les DLA franciliens entre 2005 et 2011



▲ 15.000 emplois au sein des structures accompagnées en 2011

En 2011, près de 15.000 emplois ont été décomptés dans les structures accompagnées (diagnostiquées et/ou bénéficiaires d'ingénieries) par les DLA en Ile-de-France, soit 13% du total national. Il est à noter que plus d'un tiers de ces emplois est concentré dans les structures bénéficiaires d'ingénieries du DLA de Paris.

Sur ce total d'emplois, un emploi sur deux est un CDI. Cette part de 50 % de CDI reste globalement stable depuis 2007 et est légèrement supérieure à celle observée au niveau national (45% de CDI). En revanche, la part de contrats aidés diminue, passant de 18 % en 2007 à 10 % en 2010 et 8 % en 2011. Elle est légèrement plus faible qu'au niveau national (9 %).

▲ Quatre grands secteurs d'intervention des structures bénéficiaires d'ingénieries

Presque toutes les structures bénéficiaires d'ingénieries ont un statut associatif (97 % contre 95 % au niveau national); les autres ayant un statut commercial ou coopératif.

En 2011, 13 % des structures bénéficiaires d'ingénieries sont des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) (15 % en France) et 6 % d'entre elles ont reçu un agrément Services Aux Personnes (SAP).

En Ile-de-France, les structures bénéficiaires d'ingénieries se répartissent en quatre principaux secteurs : la culture, l'insertion-emploi, la famille-enfance-jeunesse et les SAP.

La culture occupe de façon pérenne une place prépondérante dans la région (+ 5 points par rapport au national). En revanche, la part du secteur du sport a décliné depuis 2007 et reste faible par rapport au national (-5 points). A l'inverse, le poids des associations du secteur de la famille, de l'enfance et de la jeunesse a augmenté en Ile-de-France (passant de 6 % à 11 %) et se rapproche de la moyenne nationale. Le secteur de la solidarité humanitaire a décollé entre 2007 et 2011 (évolution de 0 % à 4 %). Proche de la moyenne nationale, la part des autres secteurs évolue peu.

Exemples d'ingénieries réalisées par l'intermédiaire de DLA franciliens

1/Exemples d'ingénieries individuelles : une entreprise d'insertion spécialisée dans le recyclage de matériaux a reçu un diagnostic en 2007, peu après sa création, par le **DLA Hauts-de-Seine Initiative**. S'en sont suivies plusieurs ingénieries individuelles échelonnées dans le temps:

- un accompagnement sur la communication ;
- un plan de suivi de gestion ;
- enfin, un travail sur les prix et les marges avec les partenaires financiers (2011).

Le rôle du DLA a été de lancer chaque prestation, de suivre l'accompagnement et vérifier le respect du cahier des charges. Cela a permis d'outiller cette entreprise en interne pour une production et une distribution plus efficaces.

2/Exemples d'ingénieries collectives : en 2011, le **DLA la Ligue de l'Enseignement - FOL 93**, a mis en place 8 accompagnements collectifs, 4 transversaux et 4 sectoriels. Parmi ceux-ci on peut citer :

- *la fonction employeur* : cette ingénierie intersectorielle a consisté en un appui des associations dans leurs pratiques de gestion des salariés et bénévoles. Co-animée par un cabinet d'avocats et un expert, elle a porté sur des points juridiques et organisationnels.

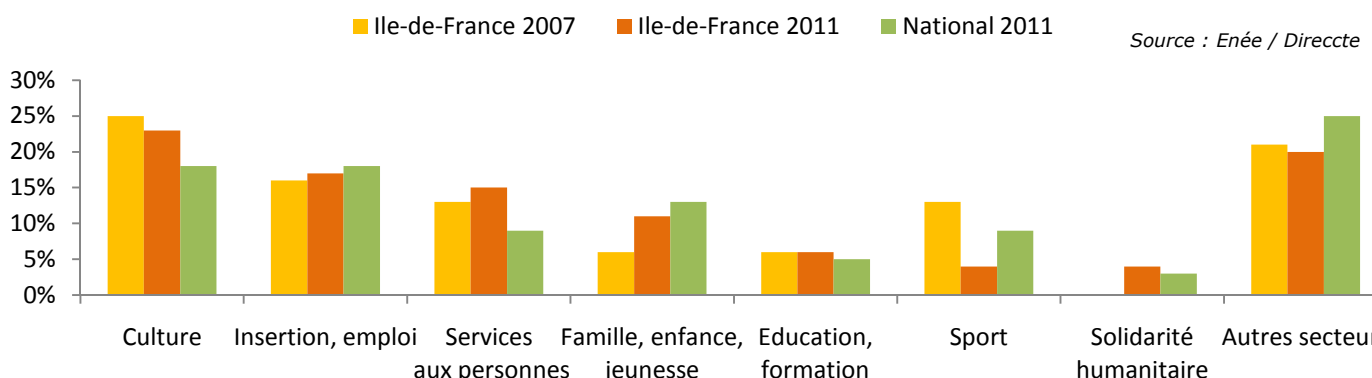
- *la réponse aux marchés publics par les SIAE* : cette ingénierie a abordé les différentes stratégies aux répondre aux appels d'offre intégrant des clauses sociales d'insertion : mutualisation des moyens, co-traitance des réponses, partenariats avec des entreprises privées. La réflexion sur cet accompagnement des SIAE se poursuit en 2012.

L'ADEL, DLA de Paris a également mis en place des ingénieries collectives afin de mieux répondre à des besoins spécifiquement sectoriels, par exemple : *la nouvelle convention collective du secteur des SAP*, accompagnement de 10 associations sur l'application de cette convention et son impact sur l'organisation interne et les ressources humaines. L'impact attendu a été de réduire les coûts de gestion liés à la mise en place de la convention et d'optimiser la GRH, dont celle des intervenants à domicile.

Le **DLA Initiative 95** a réalisé en 2011 des accompagnements inter-associatifs à des fins de mutualisation ou de regroupements. Par exemple, dans le secteur du logement, 3 structures ont été aidées à se constituer en ensemblier, sous forme de Groupement Economique Solidaire (GES). Ce projet novateur est à ce jour suspendu.

Poids des principaux secteurs des structures bénéficiaires d'ingénieries

(Répartition des six principaux secteurs franciliens en 2011 - comparaison 2005-2011 et avec le niveau national en 2011 en nombre de structures)



Source : Enée / Direccte

▲ Des ingénieries moins nombreuses car plus souvent mutualisées entre structures

386 ingénieries ont été réalisées en 2011, soit un nombre identique à celui de 2010, mais moindre que celui de 2005 (-99 ingénieries). Cela correspond à une moyenne de 48 ingénieries par DLA francilien, contre 29 en moyenne au niveau national.

La baisse du nombre total d'ingénieries s'explique par la montée en puissance des ingénieries collectives en Ile-de-France depuis 2005. En effet, la part de ces ingénieries mutualisées est de 28 % en 2011 ; elle était de 16% en 2005. Cette tendance ne diffère pas de celle observée au niveau national où le pourcentage d'ingénieries collectives est à 21 % en 2011 (15 % en 2005). L'essor des ingénieries collectives a, en réalité, commencé en 2007 et depuis leur poids a peu évolué : entre 25 et 30 % dans la région, entre 20 et 22 % en France.

73 % des structures accompagnées par les DLA franciliens ont participé à au moins une ingénierie collective en 2011 (63 % en 2005). En comparaison, 48 % des structures ont eu accès à au moins une ingénierie individuelle l'an passé. Au total, chaque structure bénéficie en moyenne d'1.4 ingénierie, contre 1.5 au national.

▲ Des ingénieries orientées sur la stratégie et la consolidation des structures

L'appui au projet et à la stratégie de consolidation des structures constitue la principale thématique d'intervention des DLA avec 40 % du total des ingénieries (cf. graphique ci-dessous). Près d'une ingénierie sur deux se situe même dans ce champ au national. Cette thématique recouvre essentiellement les sous-problématiques de stratégie de consolidation (53 % des cas en Ile-de-France) et de projet de la structure (30 % des cas). Les ingénieries sur l'évaluation de l'utilité sociale, l'évolution de l'activité ou le changement de statut sont plus marginales. Ces ingénieries sont quasi-exclusivement individuelles, car destinées à une structure, selon ses caractéristiques propres.

La deuxième grande thématique d'appui, avec un peu plus d'un quart des ingénieries (26 %, contre 17% en France), a trait aux aspects économiques et financiers, notamment à la gestion financière et aux recherches de financements. La troisième thématique (18 % des ingénieries, 20 % au national) concerne les aides à l'organisation interne et à la GRH. Sont comptabilisées le plus

d'ingénieries collectives dans ces deux dernières thématiques orientées « support ». En quatrième position, on trouve la communication, le commercial et les nouvelles technologies.

▲ Davantage de prestataires mobilisés

Afin de réaliser l'ensemble de ces accompagnements, dont le principe reste la gratuité, les DLA franciliens établissent chacun une liste évolutive de prestataires susceptible de répondre à des besoins identifiés: cabinets-conseil spécialisés dans un secteur (sport, culture, IAE, SAP,...) ou dans une fonction transversale (ressources humaines, comptabilité, expertise comptable, ...).

En 2011, ils ont fait appel à 200 prestataires, un chiffre double de celui de 2005, pour environ 1.153 jours d'accompagnement. Cela représente en moyenne 25 prestataires par DLA pour 5.8 jours d'accompagnement chacun. Cela se traduit par un chiffre d'affaires moyen d'environ 5.700 € par prestataire. Au niveau national, on compte en moyenne 34 prestataires par DLA pour 14,5 jours de prestations et 13.300 € de chiffres d'affaires.

▲ L'Etat, la Caisse des Dépôts et le Fonds Social Européen, les principaux financeurs

En Ile-de-France, le budget des DLA est d'environ 2.5 millions d'euros en 2011 (contre 2.6 millions d'euros en 2010). L'Etat finance à hauteur de 1.3 millions les DLA, soit 53 % du total. L'apport du Fonds Social Européen est de l'ordre de 500.000 euros (20 %), celui de la Caisse des Dépôts, de 400.000 euros (16 %). Le restant des fonds provient principalement des conseils généraux (250.000 €, soit 10 %).

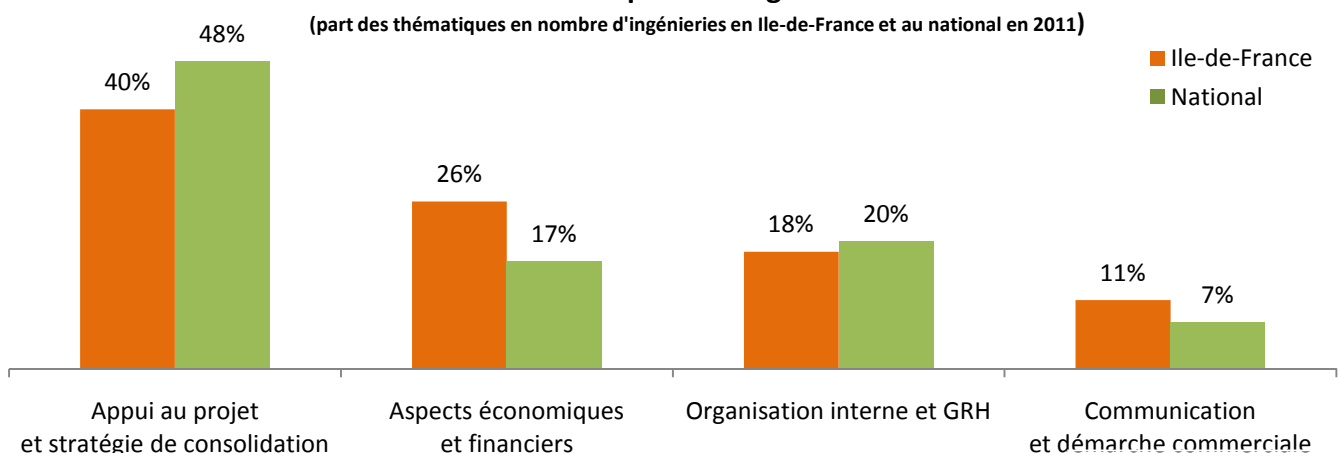
Le financement des DLA (Poids des financeurs en Ile-de-France et au national en 2011)

	Ile-de-France	National
Etat	53%	45%
CDC	16%	21%
FSE	20%	14%
Départements	10%	5%
Régions	0%	11%
Intercommunalités et communes	1%	3%
Autres	1%	2%
TOTAL	100%	100%

Source : Enée / Direccte

Thématiques des ingénieries

(part des thématiques en nombre d'ingénieries en Ile-de-France et au national en 2011)



Source : Enée / Direccte

Quelques expériences positives de prestations DLA

- **Une association d'équitation en faveur des personnes handicapées, accompagnée par le DLA BGE Yvelines.** En situation difficile, elle a reçu plusieurs prestations : analyse du fonctionnement de la trésorerie, travail sur l'organisation interne et demande de rescrit fiscal. La responsable de la structure estime que les prestations DLA ont permis la mise en place d'outils de suivi de trésorerie, une meilleure communication autour de groupes de travail thématiques et une mobilisation coordonnée des bénévoles.

- **Une compagnie de théâtre suivie par le DLA Essonne Active.** La directrice a pu participer à une ingénierie collective sur « la comptabilité associative et la construction d'outils de gestion adaptés aux associations du secteur culturel » sur 4 jours. Cet accompagnement lui a permis de mieux comprendre l'utilité des outils de gestion et de s'approprier les outils construits. Elle les utilise aujourd'hui pour assurer le suivi de sa structure. Cet accompagnement lui a aussi permis un partage d'expériences avec d'autres structures du secteur.

▲ Un coût moyen des ingénieries qui baisse

Au niveau des huit DLA, les dépenses de fonctionnement représentent en moyenne 47 % du total du budget, contre 53 % pour les dépenses d'ingénierie. Au niveau national, le montant des dépenses de fonctionnement dépasse même celui des ingénieries (53 % contre 47 %).

L'importance des dépenses de fonctionnement s'explique par le fait qu'elles recouvrent un coût d'activité salariale au sens large. En effet, elles incluent, outre les salaires et frais annexes des chargés de mission, l'ensemble du rôle de ceux-ci dans l'accueil des structures, la réalisation du diagnostic partagé et le suivi des prestations.

En moyenne, 2 ETP sont affectés au DLA au sein de l'association porteuse. Le DLA s'inscrit dans un ensemble d'activités complémentaires menées au sein de la structure porteuse : aides financières à la création et au développement d'activités (par exemple, des TPE-PME ou des entreprises solidaires), formations internes, appui-conseil aux responsables de structures du territoire...

Les dépenses d'ingénierie sont quant à elles définies au sens strict : le budget alloué à la réalisation des prestations par des cabinets. Le coût moyen des ingénieries par structure bénéficiaire est de 2.139 € par an (contre 2.470 € au national) ; il a baissé de 35 % depuis 2005. Une ingénierie individuelle coûte en moyenne 3.148 €, une ingénierie collective 2.157 € (baisses respectives de 6 et 18 % depuis 2005). Au niveau national, le coût moyen des ingénieries collectives s'avère beaucoup plus élevé (+45 %, soit 3.950 €) ; celui des ingénieries individuelles, un peu plus conséquent (3.745 €) car la durée des ingénieries s'avère plus longue qu'au régional.

S'agissant des thématiques d'intervention, l'appui au projet et à la stratégie de consolidation est 15 % au-dessus de la moyenne régionale tous thèmes confondus, soit 3.175 € par ingénierie. Ceci s'explique par la prééminence des accompagnements individuels dans ce domaine. Le coût unitaire de toutes les autres ingénieries se situe dans la moyenne générale.

II. Quel est l'impact des Dispositifs Locaux d'Accompagnement ?

Fin 2011, l'Agence de Valorisation des Initiatives Socio-économiques - l'Avisé - a publié une étude nationale sur l'impact de l'action des DLA à partir d'une enquête auprès de 440 structures accompagnées en 2009 et début 2010. Ces structures ont fait l'objet d'une collecte de données sur leur situation en 2008 et 2010, ce qui permet d'établir des évolutions en termes d'emploi et d'accompagnement.

La mesure de l'impact a ainsi été réalisée à partir d'une série d'indicateurs d'efficacité : nombre, volume et qualité des emplois, nombre de bénéficiaires des accompagnements, partenariats, qualité de la gouvernance, utilisation des outils de gestion et situation économique et financière des structures.

▲ Une évaluation sur le double objectif des DLA : l'emploi et l'organisation des structures

La question essentielle est de bien prendre en compte la mission du DLA : favoriser le développement de l'emploi et plus globalement soutenir les structures employeuses.

Si l'on prend les critères emploi *stricto sensu*, l'enquête nationale souligne une amélioration quantitative de l'emploi dans les structures accompagnées en comparaison de l'ensemble des associations. Sur 2008-2010, le nombre de salariés et le nombre d'ETP augmentent respectivement de 4.4 % et 2.6 % chaque année, ce malgré une perte d'emplois au sein des plus grosses structures, non prioritaires dans le dispositif.

En termes de qualité de l'emploi, l'impact des DLA est plus mitigé avec une baisse du taux de CDI (passant de 43,5 % à 40 %).

D'autre part, des indicateurs sont orientés sur l'activité d'accompagnement et l'aide à l'organisation interne des structures accompagnées. Le nombre de bénéficiaires des structures accompagnées (des particuliers, des salariés, des associations, des collectivités...) diminue de 2,7 % sur 2008-2010.

Le total des partenaires publics et privés de celles-ci croît sur cette période. Ainsi, le nombre moyen de partenaires financiers augmente de 23%. De même, le nombre de bénévoles dirigeants progresse de 21%.

Focus sur les données régionales de l'enquête

En Ile-de-France, en 2009, l'étude a rassemblé 50 structures accompagnées par les huit DLA. Du fait de ce faible nombre de structures questionnées en Ile-de-France, il est difficile d'en tirer des enseignements représentatifs, ce contrairement aux résultats à l'échelle de la France entière. On peut néanmoins conclure qu'elles sont, comme au niveau national, majoritairement de petite taille (moins de 10 salariés). Elles relèvent davantage du secteur culturel que celles accompagnées par des DLA des autres régions.

S'agissant des données sur l'emploi, on observe les mêmes tendances qu'au national : une hausse du nombre de salariés et d'ETP au sein des structures accompagnées (+ 360 emplois et +100 ETP sur deux ans) et une baisse du taux de CDI.

L'enquête de l'Avise pointe également une amélioration de l'utilisation des outils de gestion avec 15 % de structures tenant une comptabilité analytique en 2010, alors qu'elles ne s'en servaient pas en 2008. Enfin, pour près des deux tiers des structures du panel, est observée une stabilisation, voire une consolidation de leur situation économique et financière.

▲ Les effets des DLA sont toutefois difficiles à isoler

L'étude de l'Avise souligne en propos liminaire la complexité de la mesure de l'impact des effets des DLA dans l'évolution de l'emploi salarié car de nombreux facteurs peuvent expliquer ces évolutions:

- D'autres dispositifs d'aide sont présents sur le territoire concerné, comme par exemple les Fonds d'Accompagnement de France Active,
- L'appartenance à un réseau sectoriel ou intersectoriel peut jouer en la faveur ou non de la création d'emplois,
- L'évolution de la politique publique de création de contrats aidés non marchands.

L'impact du DLA est ainsi très difficile à cerner, que ce soit dans le monde associatif en général (avec le concept quantitatif d'un « taux de pénétration » des DLA au sein des associations employeuses) ou dans le secteur de l'ESS, en particulier. De plus, d'autres impacts (cf. page 5) peuvent mettre en lumière l'utilité du dispositif mais de façon plus diffuse et à plus long terme : sur l'organisation interne de la structure accompagnée, sa viabilité économique ou sa consolidation financière.

Exemples d'évaluation par des DLA franciliens

- **Une évaluation globale par le DLA BGE ADIL (Val-de-Marne).** Dans son bilan d'activité, il mesure des taux de satisfaction très élevés des structures accompagnées sur :
 - le choix du thème de l'ingénierie individuelle ou collective,
 - la qualité du pilotage de l'accompagnement par le DLA (choix du cabinet et respect du cahier des charges),
 - la durée de l'accompagnement,
 - le caractère pratique, opérationnel et réalisable de la prestation (dont la qualité des outils transmis)
 - les besoins d'un nouvel accompagnement.
- **Une évaluation ciblée de 16 structures accompagnées entre 2007 et 2010 par le DLA AFILÉ 77,** avec pour résultats :
 - un nombre d'emplois qui augmente deux fois plus que dans celles qui n'ont pas été accompagnées ;
 - une augmentation de la part de CDI dans un quart d'entre elles ;
 - une amélioration ou stabilisation de la viabilité du modèle économique pour douze structures ;
 - une meilleure gouvernance et une redynamisation des conseils d'administration ;
 - enfin, la mise en place de comptabilités fiabilisées et de nouveaux outils de gestion.

Claudine PIERSON Caisse des Dépôts et Consignations

Nicolas DEROZIERES, Franck LOPEZ DIRECCTE d'Ile-de-France

1/Méthodologie de l'enquête régionale sur le bilan d'activité des DLA:

Les résultats statistiques de l'activité des DLA sont issus de la base nationale de données de gestion nationale Enée et couvrent la période 2005-2011. Enée, application hébergée par l'Avise, répertorie l'ensemble des activités réalisées par les DLA, ainsi que des données de cadrage relatives aux financements des ingénieries individuelles et collectives. Les données sur les activités sont calculées par année civile tandis que celles relatives aux financements sont référencées par année de conventionnement.

Rappel des termes utilisés dans Enée :

- **« Accueil et diagnostic »** : ces prestations, réalisées par les DLA, permettent d'informer les structures des services proposés par les DLA et d'identifier avec elles les besoins d'accompagnement ainsi que les axes prioritaires du travail de consolidation.
- **« Ingénierie »** : une ingénierie représente une convention avec un prestataire pour l'accompagnement d'une structure (« ingénierie individuelle ») ou de plusieurs structures (« ingénierie collective »).
- **« Structure bénéficiaire »** : structure ayant bénéficié d'au moins une ingénierie individuelle ou collective dans la période considérée. Lorsqu'il est fait référence au total des structures bénéficiaires, chaque structure n'est comptée qu'une seule fois, même si elle a bénéficié de plusieurs ingénieries.

2/Bibliographie & liens Internet :

- **Avise** : « Mesure d'impact du DLA 2011: étude réalisée à partir d'une enquête menée auprès de 440 associations accompagnées par le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) », 7 décembre 2011.
www.avise.org/IMG/pdf/Etude-IMPACT-DLA2011.pdf
- **Observatoire de l'ESS en Ile-de-France** : « Deuxième Panorama de l'ESS en Ile-de-France », décembre 2011.
www.atelier-idf.org/ressources/documents/3/7971,PanoramaObservatoire-N2-DEC-basse-d.pdf
- **IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales)** : « Evaluation du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) ». Rapport établi par Christine Branchu et Alain Morin de l'IGAS, janvier 2012.
www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/124000059/0000.pdf

3/Coordonnées des huit DLA et du C2RA d'Ile-de-France : à consulter sur www.avise.org (suivre [Accueil](#) / [Thématiques](#) / [Dispositif local d'accompagnement](#) / [Carte de France des DLA](#) / [Ile-de-France](#))

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) d'Ile-de-France

19, rue Madeleine Vionnet– 93300 Aubervilliers – Tél. 01 70 96 13 00

Directeur de la publication : Laurent Vilboeuf

Réalisation : Service études, statistiques et évaluation / dr-idf.statistiques@direccte.gouv.fr

Site internet : www.ile-de-france.direccte.gouv.fr

Diffusion : Service communication et documentation